



Parce que le travail invisible, ça compte !

*L'importance de contrer maintenant
les impacts de la COVID-19 sur les femmes,
et d'agir en amont lors de la relance.*

**Mémoire déposé
au Comité parlementaire de la condition féminine et de l'égalité des genres
dans le cadre des audiences sur l'impact de la COVID-19 sur les femmes.**

Sommaire

L'Afeas en bref	4
Ses membres et sa structure	4
Ses dossiers prioritaires et ses réalisations.....	4
Son travail de collaboration	4
Introduction	5
L'impact de la pandémie majoritairement sur les femmes	5
Des mesures pour préparer la suite	6
1. Des mesures à mettre en place à court terme (3 à 6 mois).....	6
a) Une double obligation axée sur les femmes.....	6
b) Une réelle reconnaissance	6
2. Des mesures à mettre en place à moyen terme (6 à 12 mois)	7
a) La santé et la sécurité des femmes.....	7
b) Les impacts économiques.....	7
c) Les pressions ou obstacles sociaux.....	8
D'autres mesures essentielles pour soutenir les femmes.....	9
Les recommandations.....	10

La position de l'Afeas a été présentée lors des audiences du comité,

le mardi 7 juillet, entre 14 h et 15h.

Recherche et rédaction : Hélène Cornellier, responsable de dossiers

Document accessible sur les sites Internet suivants :

Afeas - www.afeas.qc.ca

CDEACF - <http://cdeacf.ca/>

© Afeas

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.



5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6
Téléphone : (514) 251-1636 — Télécopieur : (514) 251-9023
Courriel : info@afeas.qc.ca — Site Internet : www.afeas.qc.ca

L'Afeas en bref

Association féministe, dynamique et actuelle, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) a pour mission de promouvoir et de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société. Pour cela, elle donne une voix aux femmes afin de soutenir leur participation au développement de la société québécoise.

Grâce à l'éducation et l'action sociale concertée, l'Afeas concourt à la construction d'une société fondée sur des valeurs de paix, d'égalité, d'équité, de justice, de respect et de solidarité. Elle vise l'autonomie des femmes sur les plans sociaux, politiques et économiques, ce qui leur permet de contribuer à la vie démocratique du Québec.

Ses membres et sa structure

L'Afeas, organisme sans but lucratif, provient de la fusion, en 1966, de deux organismes : l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) et les Cercles d'économie domestique (CED). En 2019, l'Afeas regroupe 7 000 Québécoises œuvrant au sein de 200 Afeas locales réparties en 11 Afeas régionales.

Son organisation « terrain », administrée par un conseil d'administration aux trois paliers, favorise l'expression des points de vue de ses membres sur les enjeux sociaux et sur les orientations de leur organisation. C'est d'ailleurs grâce à ses membres bénévoles que l'Afeas remplit sa mission depuis plus de cinquante ans.

Ses dossiers prioritaires et ses réalisations

Depuis sa fondation, l'égalité entre les femmes et les hommes, dans toutes les sphères de la société, demeure incontestablement le leitmotiv de l'Afeas. Conséquemment, elle travaille sur différents enjeux concernant les Québécoises et les Canadiennes, notamment,

- l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société ;
- l'accès et la participation paritaire aux instances démocratiques à tous les niveaux ;
- la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes, comme mères et aidantes ;
- la sécurité financière des femmes tout au long de leur vie, incluant lors de leur retraite ;
- l'accès à l'éducation, à l'équité salariale, aux métiers non traditionnels, à des mesures de conciliation famille-travail-études ;
- l'accès à des mesures pour prévenir et contrer la violence envers les filles et les femmes.

Au fil des ans, l'Afeas a permis de faire avancer la condition des femmes, entre autres, dans les dossiers suivants : la reconnaissance du statut des femmes collaboratrices dans l'entreprise familiale ; le droit familial et le divorce ; les pensions de la sécurité de la vieillesse ; la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », des femmes, les normes du travail et bien d'autres.

Son travail de collaboration

L'Afeas agit au sein de la société québécoise et canadienne, et ce, sur tous les plans pour que toutes les femmes soient égales aux hommes dans les droits comme dans les faits. Par le réalisme de ses interventions, elle a acquis une crédibilité comme interlocutrice auprès des instances gouvernementales et des organismes du milieu. Pour faire avancer ses dossiers, l'Afeas fait partie d'organismes ou de regroupements québécois, canadiens et internationaux.

Introduction

Le mandat dévolu au Comité parlementaire de la condition féminine et de l'égalité des genres, ayant pour but d'analyser les impacts de la COVID-19 sur les femmes canadiennes, touche directement un des enjeux fondamentaux pour atteindre l'égalité entre les Canadiennes et les Canadiens, soit la reconnaissance et la valorisation du travail « invisible ». C'est sous cet angle spécifique que l'Afeas aborde cette consultation aujourd'hui.

Déjà en 1968, dans le cadre de la commission Bird, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale souligne l'importance de reconnaître le travail non rémunéré des femmes au sein de la famille et de la société. Elle fait valoir que ce travail, considéré comme le « rôle social » des femmes, les appauvrit tout au long de leur vie. Depuis, l'Afeas n'a eu de cesse de travailler à faire reconnaître ce travail, essentiel aux familles, tout comme à la société en général.

À partir de 1975, l'ONU définit ce travail par les responsabilités et tâches non rémunérées pour le maintien de la famille. Aujourd'hui, ce travail « invisible » inclut aussi tout le travail méconnu, sous-payé et dévalorisé, des emplois qui découlent des responsabilités socialement dévolues aux femmes, comme celui des préposées aux bénéficiaires dont il est question tous les jours.

Depuis le début de la pandémie du coronavirus, de multiples entrevues et articles de journaux, et quelques recherches, ont fait ressortir la réalité des femmes au cours du confinement et, maintenant, du déconfinement. Les recherches en cours et à venir, tant par le Conseil du statut de la femme que par Condition féminine Canada, nous présenteront, nous le souhaitons, une analyse genrée de la situation réelle vécue par les femmes.

L'impact de la pandémie majoritairement sur les femmes

Simone de Beauvoir nous a dit : *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.*

Nous n'avions pas anticipé que cela proviendrait d'une crise sanitaire, mais nombreuses sont les prises de position qui font état du recul des femmes depuis le début de la pandémie et du confinement, tant au Québec, qu'au Canada et ailleurs dans le monde.

Personne n'avait, semble-t-il, anticipé une crise sanitaire de cette ampleur. Dès son début, elle a fait ressortir des inégalités flagrantes entre les femmes et les hommes, surtout pour les femmes racisées et immigrantes.

Parallèlement, la pandémie a mis en lumière le travail des personnes, restées en poste pour que l'essentiel de la société continue à tourner et que les personnes malades puissent être soignées. Dans le milieu de la santé, 80 % du personnel est féminin, les proches aidantes sont des femmes, le milieu de l'éducation compte aussi sur des travailleuses.

Quelle est donc la réalité des femmes depuis le début de la pandémie ? Quel impact a eu et a encore sur les femmes le confinement et la fermeture des garderies, des écoles et des commerces, les emplois essentiels, le télétravail ou le chômage, les mesures d'hygiène et de distanciation à gérer et la peur de contaminer ses proches?

Ce sont en majorité les femmes qui sont au FRONT depuis le début de la pandémie. Pourtant, les femmes, les principales intéressées, sont exclues des cellules décisionnelles, et ce, même si les décisions, prises au jour le jour, les concernent directement.

Des mesures pour préparer la suite

Pour préparer une deuxième vague de la pandémie, de même que la relance ou le retour à une normalité à définir, l'Afeas propose diverses mesures à court terme et à moyen terme.

1. Des mesures à mettre en place à court terme (3 à 6 mois)

Ces mesures à court terme permettront la mise en place de balises pour encadrer toutes les mesures plus concrètes et réalistes, celles déjà en cours comme celles à venir.

D'entrée de jeu, l'Afeas propose deux balises incontournables pour s'assurer que toute loi, politique, programme et mesure prévoit la participation des femmes, principales intéressées. Pour cela, il faut non seulement impliquer les femmes députées, mais aussi les organisations de femmes et communautaires tout comme les chercheur.e.s qui, années après années, travaillent POUR et AVEC les femmes.

Dans un autre ordre d'idée, le mardi 3 avril 2001, l'Afeas créait la *Journée du travail invisible* pour sensibiliser la population et les décideurs aux conséquences de la non reconnaissance de ce travail sur les femmes. En 2010, madame Nicole Demers, députée de Laval pour le Bloc québécois, a déposé une motion en ce sens, mais bien qu'adoptée à l'unanimité, il n'y a eu aucune suite. Le mardi 7 avril 2020, en pleine pandémie de COVID-19, l'Afeas a souligné la 20^e édition de sa campagne annuelle et réitéré sa demande pour une *Journée nationale du travail invisible*.

À titre d'information, en 1992, Statistique Canada a estimé que ce travail équivalait de 34 à 54 % du PIB, soit entre 235 et 374 milliards \$. Et en 1995, l'ONU a évalué la valeur annuelle à 11 000 milliards \$ US le travail non rémunéré des femmes au niveau mondial. Ce travail a donc une valeur certaine et, à ce titre, le gouvernement canadien doit le rendre visible, tout autant que celui des entreprises et/ou des institutions.

Soulignons-le à gros traits!

La sortie de crise, qui se doit d'être sociale, économique et environnementale, ne peut se faire sans les femmes. Ainsi donc, impliquons-les et reconnaissons le travail indispensable qu'elles font pour les familles et la société.

a) Une double obligation axée sur les femmes

Pour inclure les femmes au cour des décisions, l'Afeas demande au gouvernement du Canada de :

- **instaurer** une obligation de parité pour toutes les instances concernées mises en place pour gérer cette crise;
- **utiliser** l'analyse comparative selon les sexes intersectorielle (ACS+) pour s'assurer que le point de vue et les besoins des femmes soient entendu et pris en compte.

b) Une réelle reconnaissance

Pour rendre visible la contribution des Canadiennes et des Canadiens qui effectuent ce travail invisible, l'Afeas demande au gouvernement fédéral de :

- **décréter** que soit instituée la *Journée nationale du travail invisible* le 1^{er} mardi d'avril de chaque année;
- **évaluer et intégrer** la valeur économique du travail non rémunéré, dit « invisible », des Canadiennes et des Canadiens, au Produit intérieur brut (PIB).

2. Des mesures à mettre en place à moyen terme (6 à 12 mois)

En lien avec certains grands défis particuliers pour les femmes, l'Afeas propose des mesures, concrètes et nécessaires.

a) *La santé et la sécurité des femmes*

La gestion de cette crise n'est pas sans créer du *stress, de l'anxiété et de l'angoisse* pour les femmes qui gèrent le quotidien, mais aussi pour les personnes dont elles ont la charge, les enfants comme les personnes âgées ou handicapées. De plus, pour de nombreuses femmes, la *perte de leur emploi*, même remplacé temporairement par la PCU, ajoute un stress de plus. Parlons aussi de la *recrudescence de la violence conjugale et familiale*, dont sont victimes un nombre plus important de femmes et d'enfants en cette période d'isolement.

Afin de pallier à cette situation, le gouvernement du Canada et les instances provinciales et territoriales concernées doivent, en cas de reconfinement :

- **mettre en place** des services pour les enfants et les personnes âgées ou autrement dans le besoin;
- **assurer** un suivi régulier des personnes fragilisées pouvant être victimes de violence, femmes et enfants, afin de briser l'isolement;
- **consolider** le réseau des maisons d'hébergement pour les personnes en situation de violence;
- **prévoir** la mise en place des services de soutien en santé, physique et psychologique, lors de la reprise de la vie « normale ».

b) *Les impacts économiques*

Selon le Conseil du statut de la femme, *120 000 femmes ont perdu leur emploi comparativement à 55 100 hommes et deux fois plus de femmes travaillent à temps partiel*, ce qui n'est pas sans conséquence sur les femmes. Il souligne aussi que *sur le plan du salaire moyen hebdomadaire, les pères seuls gagnent 1 169\$ et les mères seules 809\$*. Il est facile d'imaginer les conséquences de cette différence de revenu de plus de 200\$ par semaine sur les femmes monoparentales.

Autre exemple, au Canada, il en coûterait entre 4 et 10 milliards \$ pour embaucher 1,2 millions de professionnels à temps complet pour remplacer les heures effectuées par les proches aidants, dont 54% sont des femmes.

Selon le Réseau des aidants et aidantes naturels du Québec (RANQ), seulement 3,2% des proches aidants ont obtenus un crédit d'impôts en 2017, pour un montant moyen de 559\$ (CSF, 2018). De plus, leurs critères d'admissibilité étant restrictifs, nombreux sont les proches aidants qui ne peuvent les obtenir.

Par ailleurs, des recherches montrent qu'au Canada, les proches aidants dépensent pour la personne aidée une moyenne de 7 600 \$ par année, peu importe leur niveau de revenu initial et que 20% des proches aidants vivent de l'insécurité financière.

Pour soutenir et valoriser la contribution trop souvent invisible des Canadiennes et des Canadiens, à titre de parents et de personnes proches aidantes, l'Afeas demande au gouvernement fédéral de :

- **convertir** les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables pour les parents et les personnes proches aidantes et **créer** de nouvelles mesures fiscales adaptées réellement à leur réalité;

- **modifier** les prestations de compassion, d'aide aux proches adultes et d'aide aux proches enfants du régime d'assurance emploi, en :
 - supprimant la semaine de carence obligatoire;
 - octroyant 35 semaines de prestations pour chacune des trois prestations;
 - remplaçant la définition actuelle d'un enfant ou d'un adulte gravement malade par une définition qui autorise l'accès aux prestations dans le cas d'une maladie chronique de cette personne et qui remplace le critère de « la vie se trouve en danger en raison d'une maladie ou d'une blessure » par « une situation de santé exigeant un accompagnement et un soutien intensif par un proche »;
- **mettre en place** de prestations justes et équitables des régimes de retraite (RRQ et PSV) pour les parents et les personnes proches aidantes afin de compenser les périodes où ces personnes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants et des proches en perte d'autonomie, malades, âgés ou handicapés;
- **créer** l'obligation d'instaurer des programmes pour l'équité salariale tant dans les institutions gouvernementales que dans les entreprises sous juridiction fédérale et dans les entreprises se prévalant de contrats, de subventions ou de prêts du gouvernement.

c) Les pressions ou obstacles sociaux

La pandémie liée au coronavirus a obligé le gouvernement à confiner à la maison d'abord les personnes âgées de 70 ans et plus, puis les écoliers, et finalement à fermer les commerces non essentiels. Du jour au lendemain, il a fallu trouver des façons différentes de faire les courses, d'occuper les enfants à la maison, de prendre soin des proches en perte d'autonomie ou confinés. Tout cela en poursuivant un travail rémunéré en télétravail ou dans les services essentiels, si cette crise n'a pas eu pour effet de nous faire perdre notre emploi. Il fallait aussi et surtout éviter de se faire contaminer ou de contaminer d'autres personnes. Toute une charge additionnelle, pour laquelle personne n'était préparé, est tombée sur les épaules des femmes.

Pour soutenir les femmes dans les mois à venir, l'Afeas demande au gouvernement du Canada et à ses partenaires provinciaux et territoriaux de mettre en place des actions pour :

- **assurer** un partage égalitaire des tâches et des responsabilités familiales;
- **consolider** les organismes et les services à la famille;
- **développer** des ententes avec les employeurs, notamment, pour diminuer les exigences de productivité tout en maintenant le salaire hebdomadaire complet.

D'autres mesures essentielles pour soutenir les femmes

Pour **alimenter plus en profondeur** la réflexion sur les impacts de la COVID-19 sur les femmes, l'Afeas demande au gouvernement fédéral de :

- **développer**, d'un océan à l'autre
 - un réseau public de garderies éducatives;
 - un programme vient à rémunérer dix jours de congés de maladie;
 - des logements abordables de qualité et en quantité suffisante;
 - des services de santé et des services sociaux à domicile complets et cohérents, de qualité et en quantité suffisante.

Outre ces mesures concrètes, l'Afeas demande au gouvernement fédéral de :

- **augmenter** le financement du Ministère de la Condition féminine et de l'Égalité des genres et de Condition féminine Canada et **d'ouvrir** les bureaux régionaux fermés lors de la lutte au déficit, car pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, des instances gouvernementales significatives doivent offrir un soutien de proximité aux organisations de femmes à travers le Canada;
- **résister à instaurer** des mesures d'austérité lors de la reprise des activités, ce qui ne ferait qu'appauvrir les personnes, particulièrement les femmes, déjà dans le besoin et détruire les services publics et le système de sécurité sociale;
- enfin, **apporter une attention particulière aux communautés autochtones**, dans les réserves et hors réserves. Car comment s'isoler si on est contagieux quand les familles vivent dans des conditions de surpopulation, faute de logements adéquats. Comment respecter les mesures d'hygiène quand l'eau n'est pas accessible. Il faut impérativement que l'identification des besoins et des solutions de même que les décisions proviennent de ces communautés et de ces femmes qui gèrent cette crise.

Les recommandations

Dans le cadre de la consultation du comité parlementaire de la condition féminine et de l'égalité des genres, l'Afeas demande au gouvernement fédéral de :

Mesures à court terme (3 à 6 mois)

- **instaurer** une obligation de parité pour toutes les instances concernées mises en place pour gérer cette crise;
- **utiliser** l'analyse comparative selon les sexes intersectorielle (ACS+) pour s'assurer que le point de vue et les besoins des femmes soient entendus et pris en compte.
- **décréter** que soit instituée la *Journée nationale du travail invisible* le 1^{er} mardi d'avril de chaque année;
- **évaluer et intégrer** la valeur économique du travail non rémunéré, dit « invisible », des Canadiennes et des Canadiens, au Produit intérieur brut (PIB).

Mesures à moyen terme (6 à 9 mois)

- **mettre en place** des services pour les enfants et les personnes âgées ou autrement dans le besoin;
- **assurer** un suivi régulier des personnes fragilisées pouvant être victimes de violence, femmes et enfants, afin de briser l'isolement;
- **consolider** le réseau des maisons d'hébergement pour les personnes en situation de violence;
- **prévoir** la mise en place des services de soutien en santé, physique et psychologique, lors de la reprise de la vie « normale ».
- **convertir** les crédits d'impôt non remboursables existants en crédits d'impôt remboursables pour les parents et les personnes proches aidantes et **créer** de nouvelles mesures fiscales adaptées réellement à leur réalité;
- **modifier** les prestations de compassion, d'aide aux proches adultes et d'aide aux proches enfants du régime d'assurance emploi, en :
 - supprimant la semaine de carence obligatoire;
 - octroyant 35 semaines de prestations pour chacune des trois prestations;
 - remplaçant la définition actuelle d'un enfant ou d'un adulte gravement malade par une définition qui autorise l'accès aux prestations dans le cas d'une maladie chronique de cette personne et qui remplace le critère de « la vie se trouve en danger en raison d'une maladie ou d'une blessure » par « une situation de santé exigeant un accompagnement et un soutien intensif par un proche »;
- **mettre en place** de prestations justes et équitables des régimes de retraite (RRQ et PSV) pour les parents et les personnes proches aidantes afin de compenser les périodes où ces personnes doivent se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants et des proches en perte d'autonomie, malades, âgés ou handicapés;
- **créer** l'obligation d'instaurer des programmes pour l'équité salariale tant dans les institutions gouvernementales que dans les entreprises sous juridiction fédérale et dans les entreprises se prévalant de contrats, de subventions ou de prêts du gouvernement.

- **assurer** un partage égalitaire des tâches et des responsabilités familiales;
- **consolider** les organismes et les services à la famille;
- **développer** des ententes avec les employeurs, notamment, pour diminuer les exigences de productivité tout en maintenant le salaire hebdomadaire complet.

Autres mesures essentielles

- **développer**, d'un océan à l'autre
 - un réseau public de garderies éducatives;
 - un programme vient à rémunérer dix jours de congés de maladie;
 - des logements abordables de qualité et en quantité suffisante;
 - des services de santé et des services sociaux à domicile complets et cohérents, de qualité et en quantité suffisante.
- **augmenter** le financement du Ministère de la Condition féminine et de l'Égalité des genres et de Condition féminine Canada et d'**ouvrir** les bureaux régionaux fermés lors de la lutte au déficit, car pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, des instances gouvernementales significatives doivent offrir un soutien de proximité aux organisations de femmes à travers le Canada;
- **résister à instaurer** des mesures d'austérité lors de la reprise des activités, ce qui ne ferait qu'appauvrir les personnes, particulièrement les femmes, déjà dans le besoin et détruire les services publics et le système de sécurité sociale;
- enfin, **apporter une attention particulière aux communautés autochtones**, dans les réserves et hors réserves. Car comment s'isoler si on est contagieux quand les familles vivent dans des conditions de surpopulation, faute de logements adéquats. Comment respecter les mesures d'hygiène quand l'eau n'est pas accessible. Il faut impérativement que l'identification des besoins et des solutions de même que les décisions proviennent de ces communautés et de ces femmes qui gèrent cette crise.

